

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 27/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

Etaient absents et excusés : PICHOU Christian

Pouvoirs : PISTOLET William donne pouvoir à GUTHON Bernard, MAYET Christelle donne pouvoir à Ougier Isabelle, DUSSERT Sandrine donne pouvoir à Ougier Jean Patrick

Secrétaire de séance : JOUFFREY Camille

Délibération N° 2020 – 34 : Vente de la parcelle AB 394 d'une superficie de 29ca à Monsieur et Madame PICHOU Christian – Fixation du tarif

Jean Patrick OUGIER, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 novembre 2001 au terme de laquelle la municipalité avait décidé de vendre aux propriétaires riverains le talus situé entre la parcelle AB88 et AB91, le long de la rue de l'Europe.

Un découpage parcellaire était alors intervenu pour diviser la parcelle communale concernée en 2 nouvelles parcelles :

- AB 395 d'une superficie de 21ca qui était alors immédiatement cédée à Madame PIERRA Louissette par acte notarié du 04/12/2003
- AB 394 d'une superficie de 29ca pour être cédée à Madame GAMBY propriétaire de la parcelle AB91

Aujourd'hui, Monsieur et Madame PICHOU Christian sont devenues propriétaires du fond GAMBY et souhaitent formaliser la cession de la parcelle AB 394.

Le prix doit être actualisé et fixé par le conseil municipal puisqu'il avait été fixé à 7€62 le m² en 2001. Il s'agit d'un talus très pentu situé néanmoins en zone constructible. Les dernières transactions intervenues concernant des parcelles au cœur du village sont évoquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le principe de vente fixé par la délibération du 23 novembre 2001 pour la parcelle AB 394 d'une superficie de 29ca
- **FIXE** le prix à 30 € le m²
- **DECIDE** de vendre la parcelle à Monsieur et Madame PICHOU Christian moyennant le prix de 870 € outre l'intégralité des frais notariés à leur charge
- **DESIGNE** Me Jean Baptiste GRIMA notaire à Grenoble pour établir l'acte

Suffrages exprimés : 10 – Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le 1^{er} Adjoint,
OUGIER Jean Patrick



Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué